



# Commune de Montredon-des-Corbières

Département de l'AUDE  
Arrondissement de NARBONNE

## Compte rendu du Conseil Municipal du 17 février 2021

---

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept février à seize heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montredon-des-Corbières, se sont réunis dans salle du Conseil, suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, Jean-Marc JANSANA, le 11 février 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : M. Jean-Marc JANSANA, Mme Lise FOURNIER, M. Jean-François CID, Mme Anne-Sophie ROUSSIE, M. Franck DILOY REY, Mme Christina PELEGRIN, Mme Isabelle BASTIER, M. Laurent GELIS, Mme Muriel BERTRAND, M. Régis AIGOUY, Mme Laurence COQUET.

Absents ayant donné procuration : M. Bruno DEVIC, M. Pascal CHABOSSON, M. Jérôme DE SAINT NICOLAS

Était absent : M. Eric MELLET

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Maire déclare la séance ouverte, suite à l'appel des élus il constate que le quorum est atteint.

Il présente les procurations données à Mmes Lise FOURNIER, Anne-Sophie ROUSSIE et à M. Franck DILOY REY et il informe l'Assemblée que M. Eric MELLET sera absent. Ce dernier n'a pas donné de procuration.

Monsieur le Maire remercie le public pour sa présence ainsi que le Maire et l'adjoint, élus par le Conseil Municipal des enfants.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination des auxiliaires au secrétaire de séance, en les personnes de Mme Aline JOSSE et de Mme Michèle MARTINEZ.

Il est ensuite procédé à la désignation d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal.

Mme Isabelle BASTIER est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

### Adopté à l'unanimité des membres présents

L'ordre du jour peut être examiné :

#### 1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10/12/2020

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que le projet de procès-verbal leur a été adressé par mail le 11 février 2021 afin que les membres puissent en prendre connaissance.

Aucune observation n'a été formulée.

Adopté à l'unanimité des membres présents

## 2/ Finances – présentation de l'audit financier de la Commune par M. Jean-Luc CONSTANS

Monsieur le Maire présente M. CONSTANS et informe l'Assemblée qu'il a été missionné pour étudier la situation financière de la Commune.

Il précise qu'il travaille pour l'agglomération du Grand Narbonne, a travaillé pour d'autres agglomérations importantes et qu'il a une carrière liée aux finances puisqu'il était spécialiste de l'octroi de prêts aux Communes et aux collectivités territoriales au sein de la Caisse d'Épargne.

Monsieur le Maire le remercie pour sa présence au Conseil Municipal.

M. Constans prend la parole pour indiquer son parcours professionnel : il a travaillé 32 ans à la Caisse d'Épargne, en charge de mettre en place les financements pour les collectivités locales dans le cadre de leurs investissements. Il a également été référent régional en matière d'analyse financière puis il a travaillé 10 ans en tant que Directeur des Finances au Grand Narbonne où il a mis en place des procédures d'analyses financières mais surtout de prospective puisqu'il s'agit des attentes des Communes (suite au vote du budget pour savoir ce qu'elles peuvent faire sur l'ensemble du mandat).

Malgré son départ à la retraite, le Grand Narbonne a souhaité qu'il continue cette mission donc il a créé une société qui propose des audits financiers et de gestion de dettes et des prospectives.

Son objectif pour la commune de Montredon-des-Corbières était de faire l'état des lieux de la situation économique telle qu'elle est aujourd'hui avec ses points forts et ses points faibles, son potentiel en matière d'investissement et de service à la population.

La première partie de l'analyse est la rétrospective qui porte sur les comptes administratifs de 2017 à 2020 qui ont été validés par le Trésorier payeur général.

Le fonctionnement concerne les services, le personnel. Les recettes de fonctionnement sont la fiscalité locale et les dotations de l'Etat, plus les produits et services.

Les investissements sont les travaux et les acquisitions. Les recettes d'investissement sont les subventions, les fonds de compensation de la TVA, la vente d'actifs et les emprunts.

Sur les dernières années, les recettes de fonctionnement sont en très faible progression, voire en diminution en raison d'un gel de la fiscalité, des dotations d'état figées et de la disparition de la taxe d'habitation qui constituait une ressource importante pour les communes.

La situation financière de la Commune se portait très bien grâce au transfert de la taxe professionnelle à l'agglomération et à l'attribution des compensations de l'ordre de 600 000€/an.

Les dépenses restent raisonnables sur la période de 2017 et 2018 mais la situation s'est progressivement dégradée.

La Capacité d'AutoFinancement (CAF) était excellente en 2017 et en 2018. La trésorerie était saine, la Commune avait de l'épargne, pas de dette et une pression fiscale très faible.

La CAF c'est ce qu'il reste des recettes réelles de fonctionnement après avoir payé toutes les dépenses et remboursé les emprunts, pour autofinancer les investissements ou pour épargner (fonds de roulement).

La situation a basculé en 2019 avec une diminution des recettes, une augmentation des dépenses de fonctionnement, une CAF en forte diminution et un emprunt de 800 000€ sur 10 ans destiné à financer les travaux de l'entrée du village.

Tous ces éléments ont pesé sur la situation devenue réellement risquée.



En 2020, on relève une prise en compte de la dangerosité de la situation et une reprise en main du fonctionnement, les recettes ont un peu augmenté et les dépenses ont diminué ce qui entraîne une légère augmentation de la CAF.

En 2020, la mairie a dû emprunter 1,100M€ pour finir de payer les travaux de l'entrée du village engagés. Il s'agit du reste à réaliser.

Donc en 2020, les emprunts cumulés sont de l'ordre de 1,9 M€, ce qui pèse désormais sur le budget. Cet emprunt était destiné à rembourser les impayés et les dettes.

Le fonds de roulement est passé de 800 000€ à 47 000€. Il a fallu que la Commune emprunte pour payer le fonctionnement car il n'y avait plus d'argent en caisse.

La situation économique de la collectivité était très saine jusqu'en 2018, elle s'est beaucoup dégradée à partir de 2019. La situation de trésorerie est devenue très critique.

A ce jour, le ratio d'endettement par habitant de la commune est 3 fois supérieur à celui des autres communes de strate identique au niveau national.

La dette n'est pas un obstacle si la commune est en capacité de la rembourser, or, l'impact des emprunts vient grever les finances et dégrade la situation.

La commune doit rembourser 240 000€/an pour une durée de 10 ans.

La commune n'est plus en mesure d'emprunter et se retrouve de fait dans l'obligation d'économiser et réduire ses dépenses.

La situation début 2021 révèle une importante dette pesant lourdement sur les finances, de gros travaux réalisés et à amortir, des dépenses de fonctionnement à diminuer.

M. Constans présente la prospective sur le mandat qui devra respecter les grands équilibres budgétaires :

Au niveau des recettes de fonctionnement, il a prévisionné une diminution de 2% afin d'être très prudent et de générer le scénario le plus pessimiste. Ce chiffre peut être amélioré en augmentant les taxes.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, il faudra impérativement diminuer et maîtriser les charges de fonctionnement et économiser jusqu'à 100 000€/an.

Il appartiendra aux services de surveiller de près les dépenses, la Commune devra diminuer son train de vie de manière drastique.

Dans ce scénario, les recettes de fonctionnement ne permettront pas de couvrir toutes les charges et de rembourser les emprunts.

Mr Constans précise que son rôle n'est pas de porter un jugement de valeur sur la conduite d'une commune mais d'alerter sur les dérives qui ont mené à une réalité économique difficile.

En conclusion :

- Une réflexion sur la fiscalité sera indispensable car il est indispensable de chercher d'autres recettes et de reconstituer le Fonds de Roulement (700 000€)
- Diminution inévitable des investissements
- Les efforts doivent être mis en œuvre immédiatement
- La Commune bénéficie malgré tout de solides équipements, ce qui constitue un atout.
- Les investissements devront être financés uniquement par des subventions, par le Fonds de Compensation de la TVA, et par des cessions d'actifs. De toute manière, comme il l'a déjà été précisé, la commune n'est plus en capacité d'emprunter.
- Le levier fiscal (Taxe Foncière sur le Bâti) apparaît comme incontournable. Il suffirait de remonter très légèrement cette taxe pour aider efficacement au retour à l'équilibre : (passer de 21% à 23%, soit une augmentation de 30,00 €/an pour 70% des habitants).

Mr Constans explique que le mandat actuel sera un mandat de gestion limitant les investissements et les « grands projets » pour rétablir un retour à un équilibre financier.

La période s'annonce contraignante.



Après cet exposé très clair et argumenté de Mr Constans, Mr Le Maire remercie Mme Michèle Martinez la comptable de la Commune pour le travail réalisé en partenariat avec Mr Constans.

Mme Coquet demande si l'installation de l'Hôpital Privé du Grand Narbonne apportera des recettes nouvelles.

Mr Constans répond par l'affirmative.

Mr Jansana précise qu'un Pacte Fiscal de Solidarité est en train de se mettre en place sur le GN et proposera les répartitions de compensations entre la Communauté d'Agglomération et les communes.

Cette recette sera du bonus et accélèrera le redressement, M. Constans n'en n'a pas tenu compte dans son scénario.

Mr le Maire indique ensuite les premières mesures déjà engagées :

La commune a déjà commencé à réduire son train de vie, notamment sur les locations de matériel de bureautique par exemple. Mr Jansana explique que des contrats de location de photocopieurs d'un coût 15000/an ont déjà été dénoncés, les économies seront prochainement générées.

Mr Constans explique que 3 à 4 années seront nécessaires pour apurer cette situation critique. Quand le budget primitif 2021 sera voté, on partira sur un plan de redressement.

Mr Jansana remercie Mr Constans pour son intervention. A 16h36, Mr Constans ayant terminé son intervention, il quitte l'Assemblée.

### **3/ Finances – Investissement avant le vote du budget primitif 2021**

Mme Lise Fournier explique qu'il s'agit d'autoriser Mr le Maire à régler les factures d'investissements en cours avant le vote du budget prévu en mars 2021.

Sur autorisation de l'organe délibérant, l'exécutif de la collectivité peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

**Adopté à l'unanimité des membres présents**

### **4/ Intercommunalité – avis sur le projet de Pacte de gouvernance entre les communes et le Grand Narbonne, communauté d'agglomération**

Le Pacte de gouvernance est instauré par la Loi dite d'Engagement et de Proximité de 2019. Il n'est pas obligatoire mais par délibération du conseil communautaire du 27 novembre 2020 le Grand Narbonne a souhaité l'instaurer.

Ce Pacte de Gouvernance doit être approuvé par les Conseils Municipaux.

**Adopté avec 13 voix – 1 abstention**



**5/ Voirie – dénomination des rues du quartier de l'Hôpital Privé du Grand Narbonne (HPGN)- modificatif**

Mr le Maire explique qu'en décembre 2020, une rue du secteur de l'HPGN a été nommée rue du Dr Jean Garbay. La famille, bien que sensible à l'hommage s'oppose à cette proposition pour des raisons personnelles. Mr le Maire propose de modifier cette délibération et de proposer un nouveau nom à cette rue. Le nom du Professeur Christiaan Barnard, chirurgien ayant pratiqué la 1ère transplantation cardiaque en 1967 est proposé.

**Adopté à l'unanimité des membres présents**

**6/ Voirie – dénomination des rues de l'ancien club house de rugby**

Dénomination d'une rue derrière l'ancien club-house de rugby où une habitation est en cours de construction. Consultés, les propriétaires, ont proposé Impasse des Chevêches. Mr Jean François Cid explique que des chouettes chevêches nichent précisément sur les lieux.

**Adopté à l'unanimité des membres présents**

**7/ Foncier – vente de la remise située 12 bis rue Marcelin Albert**

Mr le Maire explique que les services techniques sont installés dans leurs nouveaux locaux, de ce fait la remise située 12 bis rue Marcelin Albert n'a plus d'intérêt.

Lors du dernier Conseil Municipal sa désaffectation et son déclassement en vue de sa vente ont été délibérés.

Il a été souhaité que toute la population soit informée de cette vente par article de presse, affichage sur le panneau lumineux, information sur le site Facebook de la Commune mais surtout distribution dans chaque boîte aux lettres afin que tous les Montredonnais soient informés des conditions de la vente (prix et date de remise du projet de vie et du financement).

35 visites réparties en 4 créneaux horaires de 2h ont eu lieu, 5 offres écrites ont été proposées.

Une commission municipale évaluant les situations personnelles, les capacités de financement et le projet de vie relatif à ce bâtiment a été constituée pour garantir le sérieux et l'impartialité du choix du candidat.

Les situations personnelles ne seront pas exposées en public, néanmoins les dossiers des candidats sont disponibles à la consultation par l'ensemble des élus.

Les attributaires, classés dans l'ordre de choix sont :

Mr Ghislain Espanol

Mr Jean-Louis Santacruz

Mr David Estruch

Mme Elisabeth Larrosa

Mr Gilbert Dasi

**Adopté à l'unanimité des membres présents**



## **8/ Ressources humaines – modification de la délibération N°13-2018 instaurant le RIFSEEP**

Mme Lise Fournier propose la modification du RIFSEEP suivant l'évolution de la carrière des agents par intégration de certains grades d'emplois qui n'apparaissent actuellement pas dans la grille fixant la part variable du salaire des agents.

Il s'agit notamment du grade de technicien territorial.

Les dispositions prendront effet au 01/03/2021.

**Adopté à l'unanimité des membres présents**

## **9/ Ressources humaines – création de deux emplois**

Mr Jean François Cid demande à sortir de la séance afin de ne pas prendre part au débat ni au vote.

Mme Fournier revient sur les propos de Mr Constans et confirme qu'il convient d'être de très bons gestionnaires y compris en matière de ressources humaines et propose de délibérer sur la création de deux emplois.

Le mot création d'emploi est mal attribué dans ce cas puisqu'il s'agit du recrutement Mme Simone Cid qui travaille à l'école depuis le 22/06/2017 en CDD, renouvelé systématiquement et sans arrêt depuis le 03/09/2018.

Et de Mr René Rech qui est employé aux services techniques depuis mai 2012, en CDD lui-aussi sans arrêt depuis le 05/11/2018.

Le renouvellement de contrats précaires engage des coûts plus onéreux à la Commune que l'intégration dans les effectifs des agents communaux.

Ainsi, Mme Cid et Mr Rech seront stagiaires pour une durée d'une année avant d'être titularités dans la Fonction Publique Territoriale.

**Adopté avec 12 voix – 1 abstention**

Mr Cid rejoint la séance.

## **10/ Ressources humaines – modification du tableau des effectifs**

Mme Fournier précise que cette délibération découle de la précédente puisqu'il convient d'intégrer ces 2 adjoints techniques stagiaires au tableau des effectifs.

**Adopté avec 13 voix – 1 abstention**

## **10/ Information municipale**

Les médecins du village vont pouvoir vacciner tous les volontaires de 50 à 64 ans avec le vaccin Astrazeneca à raison de 30 personnes par semaine.

Les personnes intéressées et volontaires devront s'inscrire en mairie (en l'absence des médecins en congés) en précisant leurs coordonnées et savoir si leur médecin référent est l'un des médecins de la Commune.

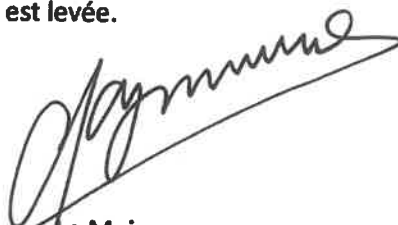
Si ce n'est pas le cas, il leur sera demandé s'ils sont porteurs d'une maladie chronique (afin d'évaluer les personnes prioritaires pour la vaccination).

Toutes les personnes inscrites seront rappelées par les médecins pour une prise de RDV.

Mr le Maire informe l'Assemblée que le prochain conseil municipal se tiendra le 25 mai 2021.

L'ordre du jour est épuisé.

A 17H05, Monsieur le Maire déclare que la séance est levée.



Le Maire  
M. Jean-Marc JANSANA